



Enseignants, CPE et COP : Concours réservés Session 2015

Du 11 septembre 2014 au 21 octobre 2014, vous aurez la possibilité de vous inscrire à plusieurs modes de recrutement : petit résumé utile pour vous y retrouver.

Note de service 2014-069 du 30 mai 2014 publiée au BOEN du 5 juin 2014

➤ Conditions d'éligibilité

Circulaire ministérielle du 17 décembre 2012 et décret 2012-1513 du 28 décembre 2012.

Ce dispositif est issu de la loi du 12 mars 2012 et aura 4 sessions (2013-2016).

Les contractuels en CDI sont éligibles au dispositif.

Pour les contractuels en CDD, les conditions d'éligibilité pour cette première session peuvent être résumées ainsi :

- Avoir au moins 2 ans d'ancienneté entre le 31 mars 2007 et le 31 mars 2011.

et

- Avoir au moins 4 ans d'ancienneté entre le 21 octobre 2008 et le 21 octobre 2014

et

- Avoir été en poste entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2011.

Les épreuves sont basées sur l'expérience professionnelle via la constitution d'un dossier Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

D'autres détails dans les arrêtés du 28 décembre 2012 publiés au Journal Officiel du 30 décembre 2012.

Les admis au dispositif de titularisation seront stagiaires (affectés à temps plein) lors de l'année scolaire 2015/2016.

➤ Calendrier

Inscription obligatoire sur internet du **jeudi 11 septembre 2014, à partir de 12h, au mardi 21 octobre 2014, 17h.**

Dossier imprimé d'inscription à renvoyer par voie postale au plus tard le **mardi 21 octobre 2014**, le cachet de La Poste faisant foi.

Envoi avant le **jeudi 11 décembre 2014** du dossier RAEP en double exemplaire à

Log'ins-ND logistics, bâtiment A, ZAC des Haies Blanches, 9-11 rue des Haies Blanches 91830 Le Coudray-Montceaux

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



➔ Ces recrutements posent un certain nombre de problèmes :

➔ **Certaines disciplines sont absentes du dispositif de titularisation, alors que des personnels sont éligibles.** C'est le cas de nombreuses disciplines de la voie professionnelle dans lesquelles des personnels sont pourtant éligibles et enseignent. C'est aussi le cas pour les personnels de la MLDS (ex-MGI).

➔ **Beaucoup de problèmes se posent pendant l'année de stage et la titularisation :** Affectation dans une académie autre que celle d'origine,

affectation à temps plein avec peu de formation...

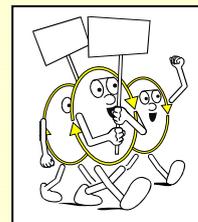
➔ **De nombreux postes mis aux concours réservés 2013 et 2014 n'ont pas été pourvus par les jurys.**

➔ **L'examen du dossier RAEP reste assez peu objectif.**

➔ **Le ministre comptabilise ces emplois de contractuels pour afficher des créations d'emplois :** la précarité sert donc au ministre pour sa politique d'affichage.

La CGT Educ'action revendique :

- **Le recrutement par concours au niveau licence, avec une formation de deux ans payée et débouchant sur un master 2,**
- **La titularisation sans condition de concours et de nationalité de tous les personnels précaires avec une vraie formation.**



Tract concours réservés 2015

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Nom (Mme, M.)..... Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél..... e-mail.....

Grade ou corps..... Discipline :

Lieu d'exercice.....

Code postal Ville.....

UNSEN-CGT 263, rue de Paris – Case 549 – 93515 Montreuil Cedex - Métro : Porte de Montreuil - Tél. : 01.48.18.81.47
Télécopie : 01.49.88.07.43 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :